



DÉLÉGUÉ SYNDICAL - DS 1^{re} partie

Durée : 3 jours

PUBLIC

Délégué syndical titulaire,
suppléant, actuel et futur

PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation "Connaissance de la CFDT" ou avoir un niveau de connaissance équivalent

OBJECTIFS

- **Organiser la section syndicale**
- **Identifier le rôle du DS par rapport au CSE**
- **Appréhender la place du DS dans le fonctionnement CFDT**
- **Se familiariser avec la négociation en entreprise**
- **S'interroger sur le développement syndical au sein de sa section**
- **Bâtir un projet syndical**

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

INTERVENANTS

Didier BLANCHET - Nicolas WACKER
Cédric BARRÉ- Laurent CORREGE
David VEYER - Pierre DELAGRANGE
Annick LE GUEVEL

Sur demande, formation sur 2 jours
en région sur le lieu de votre choix.

TARIFS : Coût pédagogique pris en charge par la FGA-CFDT.

Seuls les frais annexes des stagiaires restent à votre charge (*Déplacement, hôtel et repas*)

5 jours de formation pour maîtriser la fonction !

1^{re} partie : le rôle du Délégué Syndical (3 jours)

Le DS dans sa section

- Le droit syndical
- Les principales fonctions de la SSE
- Les relations entre le DS et les acteurs clés de son environnement

Le DS dans le CSE

- L'articulation entre la SSE et le CSE

Le DS dans les structures de la CFDT

- Les structures de la CFDT
- Les instances de la FGA-CFDT et leur rôle
- Les valeurs fondatrices de la CFDT
- Le rôle et les buts du syndicat

Le DS dans les négociations

- Les textes de loi
- La négociation et son objet pour la CFDT

Le DS et le développement syndical

- La politique fédérale de développement
- Les obstacles au développement et les réponses possibles

2^e partie : la négociation (page 29)



Dates prévues à Paris :



9, 10 et 11 mars

28, 29 et 30 septembre